

ANNALES 2017

EXAMEN PROFESSIONNEL

***POUR L'ACCES AU GRADE
PRINCIPAL DES ASSISTANTS DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES***

**DU CADRE DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE**

**EXAMEN PROFESSIONNEL OUVERT POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DE DEUX
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU CADRE DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDACTION D'UNE NOTE ADMINISTRATIVE
SPECIALITE BIBLIOTHEQUE ET METIERS DU LIVRE**

DUREE : 4 h 00

COEF : 1

SUJET

Ce sujet comporte 10 pages y compris la page de garde.

Avec la montée en puissance du numérique, l'évolution des pratiques culturelles et des demandes sociales, les bibliothèques sont en constante mutation. La notion de service, rendu sur place ou en ligne, ne cesse d'y gagner en importance. Ces évolutions confortent les bibliothèques dans leur place d'équipement culturel de base : au sens de première porte d'entrée vers la culture, pour nombre de citoyens de tous âges, et au sens de premier équipement dont se dotent les petites communes souhaitant amorcer une politique culturelle.

A l'aide des documents ci-joints, il vous est demandé de rédiger une note présentant les principaux sujets dont les professionnels débattent et qu'ils souhaiteraient partager avec les élus afin de conforter leur rôle dans les politiques publiques.

1. Horaires d'ouverture des bibliothèques : des arbitrages très attendus
2. Débat sur une loi « bibliothèques » : l'ABF ouvre à son tour le dossier
3. Les bibliothécaires veulent se repositionner dans les politiques publiques.
4. L'ABF signe une « lettre ouverte aux candidats » aux élections municipales
5. Entre bibliothécaires et décideurs des collectivités, l'ambivalence analysée par Anne Verneuil, présidente de l'ABF
6. Un abus de pouvoir sur la bibliothèque peut toujours arriver, selon Anne Verneuil, présidente de l'ABF
7. Gratuité des prêts de documents : l'ABF veut rouvrir le débat.
8. Horaires des bibliothèques : ouvrir plus, ouvrir mieux ?

Horaires d'ouverture des bibliothèques : des arbitrages très attendus

A la demande de la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, la sénatrice Sylvie Robert mène une mission sur l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques aux rythmes des usagers. Depuis une dizaine d'années, ce sujet revient régulièrement dans l'actualité professionnelle. Il fera l'objet d'une table ronde lors du congrès de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), qui se tient du 11 au 13 juin 2015 à Strasbourg.

Élus, professionnels et ministère de la Culture le martèlent à l'envi : les 7 100 bibliothèques constituent le premier réseau d'équipements culturels en France. Dans beaucoup de petites communes, elles sont même souvent le seul lieu dédié à la culture. Pourtant, les usagers libres de leur temps le lundi, en début de matinée ou en soirée trouvent bien souvent porte close. Sans parler du dimanche. Avec une moyenne de 14 h 30 par semaine (toutes tailles de collectivités confondues), les bibliothèques françaises supportent mal la comparaison avec leurs homologues européennes et nord-américaines, qui affichent des horaires bien plus larges.

« Un sujet politique »

Une marque de « ringardise » dénoncée, entre autres, en 2012, par un rapport de l'inspection générale des bibliothèques ⁽¹⁾ et, en 2014, par la pétition de Bibliothèques sans frontières, « Ouvrir plus les bibliothèques ». C'est pour en finir avec ce travers français que la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, a confié, le 30 mars, une mission « sur l'adaptation des horaires des bibliothèques » à la sénatrice (PS) d'Ille-et-Vilaine, Sylvie Robert. Cette dernière consulte élus et professionnels de la lecture publique pour dresser l'état des lieux des pratiques et recenser les difficultés. Après un point d'étape avec la ministre en juin, elle devrait lui remettre à la rentrée un rapport avançant quelques propositions.

« Fleur Pellerin souhaite passer à une étape décisive, en faisant de cette question un sujet politique, décrypte Sylvie Robert. Il faut convaincre élus et professionnels. Ces derniers doivent pouvoir être force de propositions dans la mise en œuvre de cette évolution. Ce n'est pas un hasard si la ministre a confié cette mission à une politique. Quand un élu engage une réflexion sur les temps en relation avec les besoins des usagers, il s'intéresse à la façon dont vivent ces derniers, il vise l'efficacité des politiques publiques. »

Pendant longtemps, bibliothécaires et élus se sont en effet gardés d'ouvrir le débat. « Les premiers parce que travailler à la gestion des fonds leur plaisait plus que d'accueillir le public. Les seconds car cela leur évitait des recrutements supplémentaires », analyse Claude Poissenot, sociologue et enseignant à l'IUT « métiers du livre » de Nancy. A lire aussi Une mission chargée de réfléchir à l'ouverture des bibliothèques le week-end

Évolution des mentalités

Mais le contexte a changé : les ressources documentaires, que le numérique rend accessibles en dehors de la bibliothèque, ne constituent plus son centre de gravité. Le besoin de trouver des lieux de convivialité, de débat, de médiation et d'accompagnement culturel et numérique, des espaces calmes, pour étudier, s'autoformer ou chercher un emploi, fait que la bibliothèque ne peut plus se contenter de n'ouvrir que pendant des périodes limitées.

Les mentalités aussi évoluent : une proportion non négligeable de professionnels ne rechigne plus à travailler certains soirs jusqu'à 22 heures ou le dimanche, pourvu que cela fasse l'objet d'une compensation, sous forme de récupérations ou d'une rémunération supplémentaire. « Une bibliothèque doit être ouverte quand le public est disponible ! » plaide Anne Verneuil, présidente de l'Association des bibliothécaires de France.

De même, les élus prennent acte des évolutions et de la diversité des rythmes de vie de leurs concitoyens : « Nos bibliothèques doivent ouvrir en cohérence avec la vie des gens », confirme Claude Gloeckle, adjoint au maire de Crolles (Isère) et membre de la commission « lecture publique » de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC). Mais, crise budgétaire oblige, les enveloppes que les communes consacrent aux bibliothèques n'augmentent plus, au contraire. L'extension des horaires suppose donc des arbitrages : en faveur de la bibliothèque et, au sein de son budget, en faveur des dépenses en ressources humaines, permettant d'assurer des horaires élargis avec une qualité de service satisfaisante. Ce qui peut conduire à rogner sur le budget des acquisitions ou de la médiation.

Autant d'ajustements qui touchent l'équilibre du projet culturel de l'équipement. Le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture passe actuellement au crible, en lien avec la direction générale des collectivités locales, différents scénarios d'aides financières, notamment un taux bonifié du concours particulier (dispositif de financement de l'Etat destiné aux bibliothèques) pour déclencher un effet de levier. « Il n'est pas sûr que cela soit suffisant pour compenser l'effort financier des communes », convient le service. En tout état de cause, le dispositif d'aides devrait être annoncé fin 2015.

Équipements et formations

La FNCC, elle, ne souhaite pas isoler la question des horaires : elle plaide pour une approche globale. « Il faudra croiser les réflexions sur les horaires, l'agencement des lieux et le numérique », insiste Claude Gloeckle, pour qui l'extension des horaires passe aussi par des services numériques, donc des équipements et des formations pour les agents. Sur le plan de la mise en œuvre des horaires élargis, le sujet est déjà bien documenté, avec des ouvrages recensant les bonnes pratiques des structures en pointe. Ce qui ne veut pas dire qu'il suffit d'appliquer les recettes des autres. « Certes, le cadre méthodologique général est connu. Et il est lourd, dans la mesure où un tel projet déclenche un effet domino, avec des implications organisationnelles, sociales, financières, en matière de management, de gestion du bâtiment, etc. Mais il n'existe pas de solutions toutes faites et chaque collectivité doit décliner sa propre méthode en fonction de ses spécificités », nuance le service du livre et de la lecture.

Témoignages

« Il faut faire du cousu main »

Sylvie Robert, sénatrice (PS) d'Ille-et-Vilaine

Beaucoup de mes interlocuteurs évoquent les freins techniques. Soyons pragmatiques ! La solution n'est pas nécessairement d'ouvrir plus, mais d'ouvrir mieux, de prendre en compte les nouvelles mobilités des citoyens. Cette question des horaires s'étudie à l'aune des usages de la population, sans faire de surenchère dans l'élargissement des horaires et sans se focaliser sur le dimanche. Posons aussi la question des soirées, du midi, du samedi et du dimanche, et ne fermons pas d'emblée la discussion en disant qu'il n'est pas possible d'ouvrir davantage. Cela ne peut passer que par du cousu main, avec des options différentes selon les territoires. Pour les bibliothèques, il s'agit de donner toute son importance au travail face au public. Evolution qui suppose une réorganisation du temps de travail. Pour la collectivité, cela implique de prendre en compte l'environnement de la bibliothèque ouverte en horaires décalés : prévoir les transports pour s'y rendre, regarder s'il existe, à proximité, la possibilité de boire un café ou de faire des courses. Comment envisager d'ouvrir une bibliothèque le dimanche dans un quartier désert ? Sans oublier, bien entendu, les solutions de garde d'enfants pour les bibliothécaires qui travaillent en horaires décalés.

Focus

« Ouvrir plus favorise la fréquentation »

Claude Poissenot, enseignant à l'IUT « métiers du livre » de Nancy

Une étude réalisée avec mes étudiants montre que des horaires plus larges riment avec une fréquentation plus élevée. Ce n'est pas étonnant. Cela ne veut pas dire qu'il suffit d'ouvrir pour que les gens viennent, mais plutôt que le fait d'ouvrir davantage favorise la fréquentation. La question des horaires est au cœur de la mutation des bibliothèques. Qu'est-ce qu'une bibliothèque ? Pourquoi l'ouvre-t-on ? Avec le développement du numérique, beaucoup de gens en contournent les murs pour accéder aux ressources documentaires en ligne. Les bibliothèques ne peuvent donc pas se définir uniquement par la référence au document. Pour survivre, elles doivent être pertinentes par rapport aux besoins de la population. Et les horaires d'ouverture constituent l'un des premiers services. Avec eux, la bibliothèque joue sa survie, pas seulement en tant que lieu démocratique d'accès aux ressources documentaires, mais aussi en tant que lieu qui participe à la vie de la collectivité. Et l'accès aux ressources est l'une des modalités du rapport des individus à la collectivité. Venir à la bibliothèque pour s'extraire du bruit ambiant, ou simplement trouver un sourire, en est aussi une autre. Aujourd'hui, bibliothécaire, c'est d'abord un métier de rapport au public !

Débat sur une loi « bibliothèques » : l'ABF ouvre à son tour le dossier

Engagés depuis la rentrée 2016 dans une relative confusion, les préparatifs du débat sur une éventuelle loi sur les bibliothèques semblent se décanter peu à peu. Après l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, l'Association des bibliothécaires de France met le sujet à l'ordre du jour de ses réunions.

Contactée par le Service du livre et de la lecture (ministère de la Culture), l'Association des bibliothécaires de France (ABF) compte s'associer à la réflexion en cours. Vraisemblablement, elle se joindra au séminaire que la Rue de Valois et l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP) envisagent d'organiser l'hiver prochain avec l'Institut des sciences sociales du politique à l'ENS de Cachan.

« Socle minimum »

« L'idée du ministère est de réfléchir à la définition d'un socle minimum de missions obligatoires pour les collectivités, précise Xavier Galaup, président de l'ABF. Mais il faut d'abord s'assurer que de telles obligations sont juridiquement possibles et concrètement applicables. » Comme nombre de ses collègues, Xavier Galaup craint qu'à trop alourdir la barque en termes de contraintes, le législateur finisse par décourager les élus des petites communes. « Non seulement, les maires pourraient reculer devant l'ampleur du projet à mener, mais aussi devant l'impossibilité d'ajuster leurs équipements aux besoins spécifiques de leurs territoires », fait-il valoir. L'ABF a d'ores et déjà inscrit le sujet à l'ordre du jour de son prochain conseil national prévu mi-octobre.

Large concertation attendue

En tout état de cause, l'élargissement du débat, devrait satisfaire les professionnels restés dubitatifs, voire méfiants, lors de l'annonce de l'ouverture de ce chantier. La survenue de ce projet quelques semaines après la fermeture de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) des Yvelines, absorbée par un « pôle de développement culturel », a aussitôt orienté la réflexion sur les éventuelles dispositions contraignantes que pourrait comporter un texte législatif, en matière de lecture, notamment pour les départements. Au risque d'envisager un texte de circonstances, inspiré par la crainte que les Yvelines ne donnent des idées à d'autres collectivités. « La profession a besoin d'un grand débat sur la place des bibliothèques en France, avance Romain Gaillard, conservateur des bibliothèques de la Ville de Paris et directeur de la Canopée. Or pour l'instant, nul ne sait trop sur quoi va porter ce débat : parlera-t-on des missions des bibliothèques, de leurs obligations de service public local ? Du prêt de livres électroniques ? De censure ? Cette réflexion risque d'accoucher d'une souris si elle n'est pas élargie à toute la profession, ABF, ADBG, voire ADBU. »

Premier chantier pour un nouveau ministre ?

Quant au calendrier, il exclut, campagne présidentielle oblige, toute fenêtre parlementaire à court terme pour faire voter un texte, dans l'hypothèse où la concertation aboutirait à des conclusions dans les prochains mois. « Certes, convient Xavier Galaup, mais l'idée du Service du livre et de lecture est de prendre le temps de la concertation pour laisser mûrir la réflexion et être en mesure de proposer au tout nouveau ministre de la Culture un projet de loi. »

Focus

Xavier Galaup : « Pourquoi pas un « schéma de lecture publique » ?

Le président de l'ABF, Xavier Galaup, met dans le débat l'idée d'un « schéma de lecture publique ». Une éventuelle future loi sur les bibliothèques rendrait ce schéma obligatoire, tout en laissant les collectivités libres de lui donner le contenu qu'elles jugent pertinent pour leurs territoires. Un tel dispositif se négocierait au niveau intercommunal ou départemental. Outre les vertus de la concertation induite par l'élaboration d'un schéma territorial, une telle démarche « éviterait le risque de déshérence de la lecture publique lors des recompositions intercommunales opérées dans le cadre de la réforme territoriale, fait valoir Xavier Galaup.

Les bibliothécaires veulent se repositionner dans les politiques publiques.

Depuis le début 2014, les bibliothèques sont au cœur de divers débats de politique culturelle : amplitude des horaires d'ouverture, avec deux pétitions lancées par des professionnels ; pluralité des collections, avec la mise en cause de plusieurs collectivités par un blog d'opposants au concept de genre.

Par ailleurs, dans son dernier numéro (décembre 2013), la revue de l'ABF, Bibliothèque(s), décrypte les relations entre bibliothécaires et « décideurs » ⁽¹⁾. Une problématique qui sera reprise par l'Association des bibliothécaires de France (ABF) lors de son 60ème congrès, à Paris, du 19 au 21 juin 2014, consacré cette année aux « nouveaux métiers, nouvelles compétences ».

« La bibliothèque municipale ou intercommunale est un échelon fondamental pour l'égalité territoriale, la citoyenneté et le développement économique du territoire. Outil majeur de la politique culturelle de la ville, elle est également l'un des garants de la cohésion sociale », plaide, en outre, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) dans une « lettre ouverte » aux candidats aux élections municipales de mars 2014. Autant de sujets évoqués par Anne Verneuil, présidente de l'ABF, lors d'un entretien avec la Gazette.

L'ABF signe une « lettre ouverte aux candidats » aux élections municipales

A l'approche des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) diffuse une « lettre ouverte aux candidats ». Pour sa présidente, Anne Verneuil, il s'agit de « valoriser » les bibliothèques et ce qu'elles apportent aux politiques publiques locales.

Dans une « lettre ouverte aux candidats aux élections municipales », l'ABF rappelle que les bibliothèques sont « une affaire publique », en écho à son manifeste publié lors de la campagne présidentielle de 2012.

La lettre ouverte de 2014 les positionne aussi comme faisant partie des services à la population « répondant aux grands enjeux de société. »

L'ABF « invite [les candidats] à intégrer la bibliothèque municipale ou intercommunale dans [leur] profession de foi et à en faire un élément de [leur] politique ». Pour étayer cette interpellation très directe, l'ABF argumente sur le rôle de cet équipement, présent « dans la ville et sur internet », et qui constitue un « espace public irremplaçable pour faire société et être un lieu de construction du citoyen », lieu d'« appropriation de la culture », de formation tout au long de la vie, d'apprentissage du numérique, etc.

« Conctatez-vous ». Dans cette lettre, l'ABF évoque toutes les dimensions de la vie des bibliothèques : non seulement, culturelle, mais aussi sociale, et économique. Anne Verneuil souligne leur rôle dans l'aide à la formation et la recherche d'emploi, mais aussi leur place dans la vie économique locale, en contribuant à l'activité des libraires, des fournisseurs d'équipements, et des associations créatrices d'activité qu'elles accueillent souvent dans leurs murs.

L'association fait aussi valoir l'implication des bibliothèques dans les sujets qui font l'actualité en matière de politique culturelle locale : l'aménagement des rythmes scolaires, l'élargissement des horaires d'ouverture, la pluralité de l'offre de ressources et de services, l'accès au savoir, l'accessibilité physique et numérique à la bibliothèque, pour les personnes handicapées ou ne pouvant pas se rendre sur place etc. « Sur tous ces points, nous avons des solutions, affirme l'ABF. Et nous sommes prêts à vous aider à inscrire la bibliothèque dans votre programme politique : contactez-nous ».

Entre bibliothécaires et décideurs des collectivités, l'ambivalence analysée par Anne Verneuil, présidente de l'ABF

Dans son dernier numéro (décembre 2013), la revue de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), *Bibliothèque(s)*, décrypte les relations entre bibliothécaires et décideurs. La tonalité globale de ces rapports oscille entre « dissonances et convergences. » La Gazette a demandé à la présidente de l'ABF, Anne Verneuil, les enseignements à retirer de cette enquête.

Dans un dossier de 80 pages, *Bibliothèque(s)*, la revue de l'ABF, passe au crible les relations entre les bibliothécaires et leurs « décideurs » (élus et DGS) dans les collectivités et les universités. La revue croise les points de vue et retours d'expérience de professionnels des bibliothèques, mais aussi de DGS, de directeurs régionaux des affaires culturelles, et de représentants syndicaux. De plus, la revue a sollicité les professionnels sur leur vécu quotidien de ces relations. Afin de libérer la parole, elle l'a fait sous couvert de l'anonymat.

Au grand regret de l'ABF, les élus ont été quasi-absents des réponses aux appels à témoignages. Seule la Fédération nationale des collectivités territoriales (FNCC) a témoigné sur ses relations avec les associations de bibliothécaires.

Bibliothèque(s) constate que la tonalité globale des rapports bibliothécaires-décideurs oscille entre « dissonances et convergences. » Une ambivalence qu'analyse la présidente de l'ABF, Anne Verneuil.

Faute d'études antérieures auxquelles se référer, l'ABF ne peut guère repérer d'évolutions dans les relations entre bibliothécaires et décideurs au cours des dernières années. L'association compte publier prochainement sur son site internet l'intégralité des réponses reçues. Elle disposa ainsi d'un socle de référence pour une possible future étude. Perspective qu'Anne Verneuil estime « intéressante ».

Un abus de pouvoir sur la bibliothèque peut toujours arriver, selon Anne Verneuil, présidente de l'ABF

Le pluralisme des collections constitue un sujet sur lequel l'Association des bibliothécaires de France (ABF) a récemment dû se mobiliser, après la mise en cause de plusieurs communes sur leurs acquisitions « jeunesse ». Pour sa présidente, Anne Verneuil, « un abus de pouvoir sur les bibliothèques peut toujours arriver. »

La pluralité de l'offre de ressources et de services en bibliothèque » figure parmi les sujets mentionnés par l'Association des bibliothécaires de France (ABF) dans lettre ouverte aux candidats aux élections municipales. Le document précise qu'il s'agit d'une question sur laquelle les professionnels sont « mobilisés. »

En effet, le principe de pluralité des collections a récemment été mis en cause à propos des ouvrages jeunesse accusés de familiariser les enfants avec la question du genre

L'ABF et l'Interassociation des archives-bibliothèques-documentation (IABD) sont montées au créneau pour rappeler les principes du code de déontologie de la profession et le Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques.

L'ABF abordera le sujet lors de son congrès 2014, qui se tiendra à Paris, du 10 au 21 juin, lors d'une session consacrée à la prévention de la « politisation des rapports professionnels ». Anne Verneuil nous en explique la problématique.

Pour garantir ce pluralisme, l'ABF mise sur les références qui doivent charpenter le professionnalisme des bibliothécaires.

Outre les socles que constituent la charte de l'Unesco et le code de déontologie, la plupart des bibliothèques peuvent aussi s'appuyer sur leur charte documentaire. Anne Verneuil estime que tous les équipements de lecture publique devraient s'en doter.

Par ailleurs, l'ABF est en train de constituer une sorte de « kit » à destination de ses adhérents pour faire face à ce genre de situation. Il comprendra les textes de référence de la profession (code de déontologie, manifeste de l'Unesco, les différents communiqués de l'ABF, des textes de l'IFLA ⁽¹⁾, des outils bibliographiques permettant aux professionnels d'argumenter sur l'intérêt d'acheter tel ou tel document...) et un argumentaire sur la préservation de la diversité des collections et des services des bibliothèques.

La question du pluralisme ne concerne d'ailleurs pas les seules bibliothèques. Plusieurs directeurs des affaires culturelles ont été confrontés à la question, et la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (FNADAC), à son tour, a tenu à faire entendre sa voix.

Gratuité des prêts de documents : l'ABF veut rouvrir le débat.

Les bibliothèques ont des pratiques tarifaires très variables d'une commune (ou d'un EPCI) à l'autre. Pour l'ABF, un seul choix devrait s'imposer : la gratuité.

Ici, on doit payer un abonnement pour le prêt de tous types de ressources documentaires (imprimés, phonogrammes, vidéogrammes) ; là, on ne paie que pour les CD et DVD ; ailleurs, la municipalité a opté pour le tout-gratuit. Autant de bibliothèques, autant de pratiques. Dans un article du Bulletin des bibliothèques de France (BBF), publié en 2012, Daniel Le Goff, directeur de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges (Haute-Vienne), estime à 80% le pourcentage de bibliothèques territoriales dans lesquelles il faut payer pour emprunter. Une particularité française, au regard des pratiques des pays scandinaves et nord-américains.

Les échelles de tarifaires sont aussi très disparates d'une commune à l'autre. Une hétérogénéité qui ne va pas sans poser de problèmes lorsque d'une mise en réseau de bibliothèques à la faveur d'un passage en intercommunalité...

Pour l'ABF, introduire les bibliothèques dans les débats des municipales est l'occasion d'interpeller les candidats sur le sujet. Même si, à première vue, parler de gratuité en période de raréfaction de l'argent public semble risqué.

Horaires des bibliothèques : ouvrir plus, ouvrir mieux ?

La question de l'amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales figure dans la "lettre ouverte aux candidats aux élections municipales" de l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Sa présidente, Anne Verneuil, nous a précisé l'analyse de l'ABF.

Les horaires d'ouverture des bibliothèques constitue, que l'Association des bibliothécaires de France (ABF) mentionne dans sa « lettre ouverte aux candidats aux élections municipales », constitue un sujet de débat récurrent. Car, avec une moyenne de 19 heures hebdomadaires (selon les statistiques du ministère de la culture), les bibliothèques françaises font pâle figure au regard de leurs homologues européennes et anglo-américaines. En janvier 2013, déjà, l'Inspection générale des bibliothèques a pointé « la ringardise » des horaires des équipements français de lecture publique.

Le sujet est revenu dans l'actualité un an plus tard, avec deux pétitions

L'une intitulée « Ouvrons + les bibliothèques », a été lancée par l'ONG Bibliothèques sans frontières ; l'autre, « Ouvrons mieux les bibliothèques » est l'initiative du collectif de professionnels de la culture parisiens Social nec mergitur. Elle se veut une réplique à la première pour mettre l'accent sur les moyens permettant d'ouvrir plus.